

Profil financier 2016

Renseignements complémentaires



**Ministère des Affaires municipales et de
l'Occupation du territoire**

Direction générale des finances municipales
Octobre 2016

Québec 

Service de l'information financière et du financement
Direction générale des finances municipales
Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT)

Ce document est disponible sur le site Web du MAMOT : <http://www.mamot.gouv.qc.ca>

Tables des matières

1. Introduction	5
2. Abréviations utilisées	6
3. Sources des données	7
3.1 La note.....	8
3.2 Le détail des renseignements sur la municipalité	9
3.2.1 Données de 2015.....	9
3.2.2 Données de 2016.....	10
3.3 Le détail des comparaisons avec différents groupes	11
3.3.1 Section A.....	12
3.3.2 Section B.....	13
3.3.3 Section C	14
4. Les indices.....	15
5. Les ratios pour évaluer l'état des finances municipales	16
5.1 Indicateurs de durabilité	16
5.1.1 Charges nettes par 100 \$ de RFU.....	16
5.1.2 Excédent (déficit) de fonctionnement accumulé / Revenus de fonctionnement.....	16
5.1.3 Endettement total net à long terme par 100 \$ de RFU.....	16
5.1.4 Dette à long terme / Actifs	16
5.2 Indicateurs de flexibilité	17
5.2.1 Valeur comptable nette / Coût des immobilisations.....	17
5.2.2 Acquisition d'immobilisations / Coût des immobilisations.....	17
5.2.3 Service de la dette / (Charges nettes sans amortissement + remboursement de la dette à long terme + variation du fonds d'amortissement)	17
5.3 Indicateurs de vulnérabilité.....	17
5.3.1 Taxes de fonctionnement sur la valeur foncière / Revenus de fonctionnement.....	17
5.3.2 Taxes de fonctionnement sur une autre base / Revenus de fonctionnement	18
5.3.3 Compensations tenant lieu de taxes / Revenus de fonctionnement et Transferts de fonctionnement / Revenus de fonctionnement	18
5.3.4 Autres revenus de fonctionnement / Revenus de fonctionnement.....	18
5.4 Autres ratios	18
5.4.1 Ratios par unité d'évaluation	18
5.4.2 Ratios par rapport à l'évaluation uniformisée des immeubles imposables.....	18
5.4.3 Évaluation moyenne uniformisée des résidences d'un logement (incluant condominiums)	19
5.4.4 Évaluation moyenne uniformisée par logement	19
5.4.5 T.G.T. uniformisé	19
5.4.6 Charge fiscale moyenne des résidences d'un logement (incluant condominiums).....	19
5.4.7 Charge fiscale moyenne des logements.....	19
6. Données évolutives	20
6.1 Évolution des ratios	20
6.2 Évolution des médianes	22
Annexes.....	24
Annexe 1 : Liste des municipalités absentes au rapport financier 2015 en date du 25 octobre 2016.....	25
Annexe 2 : Liste des municipalités absentes aux prévisions budgétaires 2016 en date du 25 octobre 2016.	27

Liste des tableaux

Tableau 1 : Évolution des indicateurs de durabilité - Tout le Québec.....	20
Tableau 2 : Évolution des indicateurs de flexibilité - Tout le Québec.....	20
Tableau 3 : Évolution des indicateurs de vulnérabilité - Tout le Québec	20
Tableau 4 : Évolution des autres indicateurs provenant du rapport financier - Tout le Québec	21
Tableau 5 : Évolution des autres indicateurs provenant du sommaire du rôle d'évaluation foncière et des prévisions budgétaires - Tout le Québec	21
Tableau 6 : RFU par unité d'évaluation imposable et compensable – Évolution de la médiane selon les classes de population (en \$)	22
Tableau 7 : RFU par unité d'évaluation imposable et compensable – Évolution de la médiane du Québec pour les données regroupées par MRC (en \$).....	22
Tableau 8 : T.G.T. uniformisé par 100 \$ d'évaluation – Évolution de la médiane selon les classes de population (en \$)	22
Tableau 9 : Charges prévisionnelles nettes par 100 \$ de RFU – Évolution de la médiane selon les classes de population (en \$)	23

1. Introduction

Les profils financiers sont préparés chaque année par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) pour chacune des municipalités du Québec¹. Ils contiennent des renseignements choisis sur la municipalité concernée, plusieurs ratios calculés pour celle-ci, sa classe de population, sa municipalité régionale de comté (MRC), sa région administrative ainsi que pour l'ensemble du Québec. Des indices permettant de comparer les municipalités entre elles, pour une année donnée, sont également présentés.

À partir du profil financier 2013, le Ministère a évalué certains ratios présentés à l'aide du cadre de référence proposé par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA), dans les énoncés de pratiques recommandées, afin d'offrir des ratios qui décrivent l'état des finances en termes de durabilité, de flexibilité et de vulnérabilité. De plus, même s'ils ne permettent pas de décrire l'état des finances en ces termes, d'autres ratios fournissent des renseignements complémentaires appréciés des utilisateurs.

Vous trouverez dans ce document l'ensemble des renseignements utiles à la compréhension du profil financier, dont les abréviations utilisées, la source des données considérées dans le calcul des ratios et indices et l'interprétation de ceux-ci. Une section sur l'évolution des ratios pour le regroupement « Tout le Québec » ainsi que sur l'évolution des médianes utilisées dans le calcul des indices vient clore ce document.

Notes :

Le profil financier ne remplace pas les analyses spécifiques nécessaires à l'évaluation de la situation financière d'une municipalité, car celle-ci peut présenter des caractéristiques particulières. La prise en charge d'activités atypiques, l'état des infrastructures, des services de base supportés par les particuliers plutôt que par la municipalité, le climat, la nature du sol, la population saisonnière ne sont que quelques exemples d'éléments qui peuvent avoir des incidences sur les composantes du calcul des ratios du profil financier.

Une version révisée de la norme comptable sur les paiements de transfert est entrée en vigueur à compter de 2013 pour les municipalités. Cette norme n'est pas interprétée ni appliquée uniformément par celles-ci depuis 2013. L'objet de cette divergence porte sur les subventions pluriannuelles reçues du gouvernement du Québec et de ses organismes budgétaires, notamment pour le service de dette sur des emprunts contractés pour l'acquisition d'immobilisations. Les comparaisons, entre les municipalités, de certaines données, doivent donc être faites avec prudence. Les ratios touchés sont ceux ayant les revenus de fonctionnement ou les actifs comme dénominateur.

¹ Le Profil financier 2016 est préparé pour toutes les municipalités qui ont transmis au MAMOT, au moment de sa préparation, un rapport financier (RF) pour l'exercice financier 2015, des prévisions budgétaires (PB) pour l'exercice financier 2016 ou un sommaire du rôle d'évaluation foncière (SR) pour l'année 2016, à l'exception des territoires non organisés regroupés et des villages nordiques.

2. Abréviations utilisées

Voici les abréviations utilisées dans le profil financier :

Abréviation	Définition
CM	Communauté métropolitaine
MRC	Municipalité régionale de comté
ND	Information non disponible, car le MAMOT n'a pas reçu les documents requis à la date de la préparation du profil financier.
PB	Prévisions budgétaires
RF	Rapport financier
RFU	Richesse foncière uniformisée
S.O.	Sans objet
SR	Sommaire du rôle d'évaluation foncière
T.G.T.	Taux global de taxation

3. Sources des données

Les renseignements contenus dans le profil financier proviennent du sommaire du rôle d'évaluation foncière² (SR), du rapport financier (RF) et des prévisions budgétaires (PB) des municipalités³ ainsi que du décret de population⁴ ou alors, ils sont issus de calculs effectués à partir de ceux-ci. Pour les municipalités ayant des organismes qui font partie de leur périmètre comptable, ce sont les données consolidées qui sont utilisées à partir du RF. Les sections 3.1 à 3.3 donnent plus de précisions sur les renseignements présentés ou utilisés dans le calcul des ratios pour la note, le détail des renseignements sur la municipalité et le détail des comparaisons avec différents groupes.

Quelques municipalités⁵ font partie d'une agglomération qui finance ses charges par une taxation directe auprès des propriétaires fonciers. Ces municipalités ont un profil financier légèrement différent. En effet, les renseignements relatifs à l'agglomération ne sont pas inclus dans le RF et le PB des municipalités reconstituées. Ils ne sont pas non plus considérés dans la partie locale du RF et des PB des municipalités centrales. Le profil financier de ces municipalités centrales contient donc des sections « Global », « Agglomération » et « Nature locale » alors que celui des municipalités reconstituées concernées comprend une section « Agglomération » afin de présenter l'ensemble des renseignements se rapportant aux citoyens de ces municipalités. Pour ces sections, les numéros de page indiqués en référence dans le présent document sont, sauf exception, les mêmes. Il faut toutefois consulter la section appropriée du RF ou des PB de la municipalité centrale.

² Tel qu'il a été établi lors de son dépôt, ou à la date du premier ou du deuxième anniversaire de son dépôt.

³ Pour le profil financier 2016, les données proviennent du RF 2015 ainsi que des PB 2016 tels qu'ils ont été transmis au MAMOT à la date de la préparation du profil financier. Notons que les RF sont audités par un comptable professionnel agréé (CPA). Le MAMOT n'effectue aucune vérification de ces données mis à part les examens prévus dans le déroulement normal de ses opérations.

⁴ Les données de population de 2015 correspondent à la population au 1^{er} janvier 2015 selon le décret 1060-2014 adopté le 3 décembre 2014. Les données de population de 2016 correspondent à la population au 1^{er} janvier 2016 selon le décret 1125-2015 adopté le 16 décembre 2015.

⁵ Ces municipalités sont : Les Îles-de-la-Madeleine, Grosse-Île, Sainte-Agathe-des-Monts, Ivry-sur-le-Lac, Mont-Tremblant et Lac-Tremblant-Nord. Le document « Renseignements complémentaires » du RF 2014, disponible sur le site Web du Ministère, contient plus de renseignements sur les municipalités centrales et reconstituées.

3.1 La note

La note contient des renseignements généraux permettant une meilleure compréhension du profil financier. Elle inclut aussi, pour les municipalités ayant un réseau d'électricité municipal, des données relatives à ce réseau d'électricité. Ces données proviennent du RF 2015.

Descriptif	Numéro de page	Numéro de ligne
Revenus d'électricité	S49	6
Services rendus aux organismes municipaux	S27-6	180
Charges d'électricité	S49	15
Remboursement de la dette à long terme	S49	23
Service de la dette	S49	11 + 23
Endettement total net à long terme	S25	23
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice	S49	33

3.2 Le détail des renseignements sur la municipalité

3.2.1 Données de 2015

Ces données proviennent principalement du RF 2015.

Descriptif	Référence
Richesse foncière uniformisée	Voir la publication « Richesse foncière uniformisée 2015 » sur le site Web du MAMOT.
Revenus	Page S18, ligne 11
Revenus (colonne agglomération ou nature locale ⁶ s'il y a lieu)	Page S14-A ou L, ligne 18
Taxes	Page S18, ligne 1
Taxes (colonne agglomération ou nature locale s'il y a lieu)	Page S27-1-A ou L, ligne 26
Revenus de fonctionnement ⁶	Page S7 ou S14 ⁷ , ligne 10
Taxes de fonctionnement sur la valeur foncière :	
Taxes sur la valeur foncière	Page S27-1, ligne 9
(-) Taxes générales spéciales – Activités d'investissement	(-) Page S27-1, ligne 4
(-) Taxes de secteur spéciales – Activités d'investissement	(-) Page S27-1, ligne 7
Taxes de fonctionnement sur une autre base :	
Taxes sur une autre base	Page S27-1, ligne 25
(-) Taxes, compensations et tarification – Activités d'investissement	(-) Page S27-1, ligne 20
Services rendus aux organismes municipaux	Page S27-6, ligne 181
Compensations tenant lieu de taxes	Page S7 ou S14 ⁷ , ligne 2
Transferts de fonctionnement ⁶	Page S7 ou S14 ⁷ , ligne 4
Charges	Page S18, ligne 21
Charges (colonne agglomération ou nature locale ^{6, 8} s'il y a lieu)	Page S14-A ou L, ligne 28

⁶ Pour les municipalités faisant partie d'une agglomération qui finance ses charges par une taxation directe auprès des propriétaires fonciers, les montants inscrits dans les colonnes agglomération et nature locale, du profil financier, comprennent une portion relative aux organismes contrôlés. Celle-ci est calculée à partir des données de la partie globale du RF de la municipalité centrale, car les parties locale et agglomération du RF ne sont pas consolidées.

⁷ La page indiquée est différente selon que le RF de la municipalité est consolidé ou non.

⁸ Les charges inscrites dans les parties locale et agglomération du RF de la municipalité centrale n'incluent pas l'amortissement. Cet amortissement est calculé et ajouté en répartissant l'amortissement de la partie globale au prorata des charges de chacune des parties par rapport au total des charges.

Descriptif	Référence
Service de la dette ⁹ :	
Remboursement de la dette à long terme	Page S21, ligne 25
(-) Remboursement de la dette à long ayant fait l'objet d'un refinancement au cours de l'exercice	- Page S22-9, ligne 255
+ Frais de financement	+ Page S18, ligne 20
+ Fonds d'amortissement – Solde au 31 décembre	+ Page S37, ligne 11
(-) Fonds d'amortissement – Solde au 1 ^{er} janvier	- Page S37, ligne 11
Endettement total net à long terme	Page S25, ligne 22 ¹⁰
Actifs	Page S20, lignes 9 + 22
Dette à long terme	Page S20 ligne 14
Excédent (déficit) de fonctionnement accumulé	Page S23-1, lignes 1 + 26

3.2.2 Données de 2016

Ces données viennent du SR 2016.

Descriptif	Référence
Richesse foncière uniformisée	Voir la publication « Richesse foncière uniformisée 2016 » sur le site Web du MAMOT.
Évaluation uniformisée des immeubles imposables	Ligne 801 x facteur comparatif ¹¹
Évaluation imposable uniformisée résidentielle	Ligne 301 x facteur comparatif ¹¹
Évaluation imposable uniformisée industrielle et commerciale	(Lignes 322 + 325 + 328 + 335 + 339 + 342 – 343) x facteur comparatif ¹¹
Évaluation imposable uniformisée agricole	Ligne 343 x facteur comparatif ¹¹
Évaluation imposable uniformisée autre	Ligne 346 x facteur comparatif ¹¹

⁹ À partir du profil financier 2014, le ratio du service de la dette tient compte du remboursement de la dette à long terme et des intérêts et frais de financement assumés par le gouvernement du Québec et ses entreprises ainsi que du remboursement de la dette à la suite des refinancements des emprunts en cours d'exercice lorsque ceux-ci ont fait l'objet de mouvements de trésorerie réels. À partir du profil financier 2016, le remboursement de la dette à long terme à la suite de ces refinancements a été enlevé du service de la dette.

¹⁰ Pour les municipalités centrales dont l'agglomération finance ses charges par une taxation directe auprès des propriétaires fonciers, il s'agit de la ligne 20.

¹¹ Le facteur comparatif est établi par la municipalité pour chacun des trois exercices financiers pendant lesquels chaque rôle triennal demeure habituellement en vigueur. Il permet de ramener sur une base comparable les évaluations qui proviennent de rôles d'évaluation différents. Il est approuvé par le MAMOT pour l'année en cours.

3.3 Le détail des comparaisons avec différents groupes

Cette section du profil financier, présentée en trois parties, contient des ratios calculés selon les données financières de la municipalité, pour sa classe de population, sa MRC, sa région administrative ainsi que selon les données globales de l'ensemble des municipalités du Québec. Elle inclut aussi quelques indices dans les parties B et C. Cette année, les ratios de la partie A sont présentés selon de nouvelles catégories soit, les résultats, les investissements en immobilisations et l'endettement.

Les statistiques des groupes comparatifs sont établies de la même façon que celles des municipalités. Cependant, la sommation des données de toutes les municipalités du groupe doit préalablement être faite par élément. Par exemple, pour obtenir le résultat du ratio de l'« Excédent (déficit) de fonctionnement accumulé / Revenus de fonctionnement » pour une classe de population donnée, il faut additionner l'excédent (déficit) de fonctionnement accumulé de toutes les municipalités de la classe de population. Il faut aussi, séparément, additionner les revenus de fonctionnement des municipalités de ce même groupe de municipalités. Ensuite, le premier résultat est divisé par le deuxième.

Le calcul de certains ratios, pour les municipalités faisant partie d'une agglomération qui finance ses charges par une taxation directe aux contribuables, comprend une part proportionnelle dans l'agglomération. Il s'agit du T.G.T. uniformisé, de la charge fiscale moyenne des résidences d'un logement (incluant condominiums), de la charge fiscale moyenne des logements et des ratios dont le dénominateur est la RFU ou le nombre d'unité d'évaluation. Cette particularité ne s'applique pas aux municipalités liées qui payent une quote-part à leur agglomération, car leur part dans les activités de l'agglomération est déjà reflétée dans leur RF et leurs PB.

Plusieurs données nécessaires aux calculs des ratios présentés dans cette section apparaissent dans le « Détail des renseignements sur la municipalité ». Voici un complément d'information pour celles dont ce n'est pas le cas.

3.3.1 Section A

Les données suivantes proviennent du RF 2015.

Descriptif	Référence
Charges nettes ¹² :	
Charges	Voir section 3.2.1
(-) Services rendus aux organismes municipaux	(-) Voir section 3.2.1
(-) Quotes-parts ¹³	(-) Page S7 ou S14 ⁷ , ligne 3
Charges nettes sans amortissement :	
Charges nettes	Voir calcul charges nettes
(-) Amortissement	(-) Page S13 ou S17 ⁷ , ligne 12
Autres revenus de fonctionnement :	
Total des revenus de fonctionnement	Page S7 ou S14 ⁷ , ligne 10
(-) Taxes	(-) Page S7 ou S14 ⁷ , ligne 1
(-) Compensations tenant lieu de taxes	(-) Page S7 ou S14 ⁷ , ligne 2
(-) Transferts	(-) Page S7 ou S14 ⁷ , ligne 4
Valeur comptable nette	Page S22-7, ligne 220
Acquisition d'immobilisations	Page S36, ligne 22
Coût des immobilisations	Page S22-7, ligne 207

Note : Les ratios de la municipalité et ceux des groupes comparatifs dont elle fait partie ne sont pas présentés lorsque la municipalité n'a pas transmis son RF au MAMOT.

¹² Les charges nettes sont calculées afin de considérer uniquement les charges attribuables à la municipalité.

¹³ Ce poste est soustrait pour les municipalités centrales dont l'agglomération finance ses dépenses au moyen de quotes-parts qu'elle reçoit des municipalités liées.

3.3.2 Section B

Les données utilisées dans cette section proviennent du SR 2016.

Descriptif	Référence
Évaluation moyenne uniformisée des résidences d'un logement (incluant condominiums) :	
(Évaluation uniformisée des résidences d'un logement (sauf condominiums)	((Ligne 502 x facteur comparatif)
+ Évaluation uniformisée des condominiums)	+ (Ligne 501 x facteur comparatif)
÷ (Nombre de résidences d'un logement (sauf condominiums)	÷ (Ligne 502
+ Nombre de condominiums)	+ 501)
Évaluation moyenne uniformisée par logement :	
Valeur uniformisée des logements	Ligne 524 x facteur comparatif
÷ Nombre de logements	÷ Ligne 524
RFU par unité d'évaluation imposable et compensable	RFU
	÷ (Lignes 601 + 602 + 603 + 605 + 606 + 607 + 608 + 609 + 610 + 611 + 612 + 613 + 614 + 615 + 632 + 633) Colonne Nombre
Indice de la RFU par unité d'évaluation imposable et compensable	Basé sur la RFU par unité d'évaluation imposable et compensable Voir section 4.

3.3.3 Section C

Les données utilisées dans cette section proviennent soit du SR ou des PB 2016 selon le cas.

Descriptif	Référence
T.G.T. uniformisé ¹⁴ :	
Revenus admissibles aux fins du calcul du T.G.T. prévisionnel	Page S26, ligne 1 (PB)
÷ Évaluation uniformisée des immeubles imposables ayant servi à établir les revenus de la taxe foncière générale ¹⁵	÷ Page S26, ligne 2 (PB)
x 100	x facteur comparatif x 100
<hr/>	
Charge fiscale moyenne des résidences d'un logement (incluant condominiums) :	
Revenus admissibles aux fins du calcul du T.G.T. prévisionnel	Page S26, ligne 1 (PB)
÷ Évaluation uniformisée des immeubles imposables	÷ (Ligne 801 du SR x facteur comparatif)
x Évaluation moyenne uniformisée des résidences d'un logement (incluant condominiums)	x Valeur obtenue selon le calcul indiqué à la section 3.3.2 du présent document.
<hr/>	
Charge fiscale moyenne des logements :	
Revenus admissibles aux fins du calcul du T.G.T. prévisionnel	Page S26, ligne 1 (PB)
÷ Évaluation uniformisée des immeubles imposables	÷ (Ligne 801 du SR x facteur comparatif)
x Évaluation moyenne uniformisée par logement	x Valeur obtenue selon le calcul indiqué à la section 3.3.2 du présent document.
<hr/>	
Indice d'effort fiscal	Basé sur le T.G.T. prévisionnel uniformisé. Voir section 4.
<hr/>	
Indice des charges nettes par 100 \$ de RFU	Basé sur les charges nettes prévisionnelles par 100 \$ de RFU. Voir section 4.

Note : Les ratios de la municipalité et ceux des groupes comparatifs dont elle fait partie ne sont pas présentés lorsque la municipalité n'a pas transmis ses PB au MAMOT.

¹⁴ Dans le cas des municipalités faisant partie d'une agglomération qui finance ses charges par une taxation directe aux contribuables, le T.G.T. uniformisé de l'agglomération est additionné à celui de la municipalité reconstituée pour obtenir l'effort fiscal des citoyens de la municipalité reconstituée, ou à celui de la partie locale de la municipalité centrale pour établir l'effort fiscal des citoyens de la municipalité centrale.

¹⁵ Elle tient compte de l'étalement de la variation de valeur des unités admissibles découlant de l'entrée en vigueur du rôle en vertu des articles 253.27 à 253.35 de la Loi sur la fiscalité municipale. (LRLQ, chapitre F-2.1)

4. Les indices

Trois indices apparaissent au profil financier. Il s'agit des indices suivants :

- Indice de RFU par unité d'évaluation imposable et compensable;
- Indice d'effort fiscal (basé sur le T.G.T. uniformisé);
- Indice des charges nettes par 100 \$ de RFU.

Le calcul des indices est basé sur les ratios correspondants décrits précédemment. Il s'effectue en deux étapes. Premièrement, les municipalités sont regroupées selon les classes de population et, pour chacun des ratios, on extrait la donnée médiane de chaque classe de population. Ensuite, chaque ratio de chaque municipalité est divisé par le ratio médian correspondant de la classe de population dont fait partie la municipalité et le résultat est multiplié par 100. L'indice ainsi obtenu représente la valeur, en pourcentage, du ratio de la municipalité par rapport à la donnée médiane de la classe de population dont elle fait partie. Par exemple, un indice de 76 signifie que le ratio de la municipalité équivaut à 76 % de celui de la médiane de sa classe de population. On retrouve l'évolution des médianes pour chacune des classes de population à la section 6.2 du présent document.

Ces indices et leur ratio correspondant sont aussi disponibles, pour chaque municipalité, en format Excel, sur le site Web du MAMOT. Ils sont regroupés sous les titres « Indice de RFU - Données détaillées pour chaque municipalité » et « Autres indices – Données détaillées pour chaque municipalité ». Le ratio ainsi que l'indice basé sur la RFU est aussi calculé pour chaque municipalité régionale de comté (MRC). Il est présenté dans le fichier Excel « Indice de RFU - Données détaillées par MRC ».

5. Les ratios pour évaluer l'état des finances municipales

Plusieurs ratios du profil financier sont des indicateurs qui permettent d'évaluer, sommairement, l'état des finances municipales en termes de durabilité, de flexibilité et de vulnérabilité. Ces ratios sont décrits dans les sections 5.1 à 5.3 alors que la section 5.4 regroupe ceux qui ne peuvent être ainsi classifiés.

5.1 Indicateurs de durabilité

La durabilité fait référence à la mesure dans laquelle une municipalité peut s'acquitter de ses obligations financières¹⁶ actuelles sans accroître, en termes relatifs, le fardeau de sa dette ou le fardeau fiscal de ses citoyens. Elle renvoie à sa capacité de gérer ses engagements financiers, ses engagements de service ainsi que son fardeau de la dette. Elle décrit aussi l'incidence que le niveau de la dette pourrait avoir sur la prestation des services.

5.1.1 Charges nettes par 100 \$ de RFU

Ce ratio permet d'observer la tendance des charges de la municipalité par rapport à la croissance de l'économie locale. Un ratio qui augmente indique que les charges de la municipalité progressent plus rapidement que l'économie locale. Donc, le risque que la municipalité ne puisse s'acquitter de ses obligations financières actuelles sans accroître son fardeau de la dette ou le fardeau fiscal de ses citoyens s'élève.

5.1.2 Excédent (déficit) de fonctionnement accumulé / Revenus de fonctionnement

L'excédent (déficit) de fonctionnement accumulé représente la mesure dans laquelle les revenus annuels, présents et antérieurs, ont été suffisants ou non pour couvrir le coût annuel de prestation de services. Le comparer aux revenus de fonctionnement permet d'évaluer l'importance de cet excédent (déficit) pour la municipalité. Un déficit accumulé trop élevé par rapport aux revenus de fonctionnement augmente le risque lié à la durabilité.

5.1.3 Endettement total net à long terme par 100 \$ de RFU

Ce ratio mesure l'endettement total net à long terme d'une municipalité en proportion de sa RFU. Si le ratio diminue, l'endettement de la municipalité fait peser un fardeau de moins en moins lourd sur l'économie locale. Un ratio stable indique que la croissance de l'endettement est comparable à celle de l'économie locale. Si le ratio augmente, l'endettement fait peser un fardeau de plus en plus lourd sur l'économie locale et accroît le risque lié à la durabilité.

5.1.4 Dette à long terme / Actifs

Ce ratio illustre la mesure dans laquelle la municipalité finance ses actifs par emprunt. Un ratio qui augmente indique que des revenus futurs seront donc nécessaires pour régler les opérations et événements passés. Si le ratio diminue, des ressources financières sont disponibles pour le financement d'opérations futures.

¹⁶ Les obligations financières d'une municipalité comprennent ses engagements à fournir des services au public ainsi que ses engagements financiers envers ses créanciers, employés et autres parties.

5.2 Indicateurs de flexibilité

La flexibilité est la mesure dans laquelle une municipalité peut modifier le fardeau de sa dette ou le fardeau fiscal de ses citoyens pour s'acquitter de ses obligations financières actuelles sans compromettre sa capacité à s'acquitter de ses obligations futures. Par exemple, lorsqu'une municipalité augmente son endettement, cela réduit la flexibilité future dont elle dispose en cas de conjoncture économique défavorable. De même, si elle augmente la taxation, sa capacité de le faire dans le futur est réduite puisqu'elle s'approche de la limite de ce que les citoyens sont disposés à supporter.

5.2.1 Valeur comptable nette / Coût des immobilisations

Ce ratio renseigne sur la durée de vie utile estimative restante des immobilisations corporelles qui permettent à la municipalité de fournir ses produits et services. Un ratio qui diminue augmente le risque lié à la flexibilité, car des coûts futurs devront être engagés pour la réparation ou le remplacement des immobilisations. Il doit être considéré simultanément avec le ratio présenté au point 5.2.2.

5.2.2 Acquisition d'immobilisations / Coût des immobilisations

Ce ratio illustre la mesure dans laquelle une municipalité peut maintenir, améliorer ou renouveler ses immobilisations. Un ratio élevé démontre que la municipalité peut combler un déficit d'entretien de ses actifs ou une expansion de sa prestation de services. Un ratio bas démontre que la municipalité utilise les actifs qu'elle détient déjà. Il doit être considéré simultanément avec le ratio présenté au point 5.2.1.

5.2.3 Service de la dette / (Charges nettes sans amortissement + remboursement de la dette à long terme + variation du fonds d'amortissement)

Ce ratio représente la portion des charges nettes, sans l'amortissement, mais incluant la dette à long terme et la variation du fonds d'amortissement, qui sont dédiées au remboursement de la dette à long terme et aux intérêts à la charge de la municipalité pour l'année. Tout comme le ratio « Service de la dette / Revenus de fonctionnement », il illustre la mesure dans laquelle les décisions d'emprunter prises par le passé viennent limiter la capacité d'honorer les engagements financiers et de services dans la période considérée.

5.3 Indicateurs de vulnérabilité

La vulnérabilité est la mesure dans laquelle une municipalité dépend de sources de financement sur lesquelles elle n'exerce pas de contrôle ou d'influence. Une vulnérabilité relativement faible assure un meilleur contrôle sur l'état des finances.

5.3.1 Taxes de fonctionnement sur la valeur foncière / Revenus de fonctionnement

Ce ratio indique la proportion dans laquelle les revenus de fonctionnement proviennent des taxes perçues auprès des contribuables de la municipalité et qui sont basées sur la valeur foncière. Il doit être considéré simultanément avec les ratios présentés aux points 5.3.2 à 5.3.4.

5.3.2 Taxes de fonctionnement sur une autre base / Revenus de fonctionnement

Ce ratio indique la proportion dans laquelle les revenus de fonctionnement proviennent des taxes autres que celles basées sur la valeur foncière des immeubles. Il doit être considéré simultanément avec les ratios présentés aux points 5.3.1, 5.3.3 à 5.3.4.

5.3.3 Compensations tenant lieu de taxes / Revenus de fonctionnement et Transferts de fonctionnement / Revenus de fonctionnement

Ces ratios donnent une indication du degré de vulnérabilité causé par la dépendance financière à l'endroit d'un autre palier de gouvernement. S'ils s'accroissent, cela signifie que la municipalité est de plus en plus vulnérable face aux décisions financières prises ailleurs. Toutefois, cela peut lui être favorable en termes de durabilité, car cela lui permet de diminuer ou de maintenir l'assiette fiscale sans réduire les services à la population.

5.3.4 Autres revenus de fonctionnement / Revenus de fonctionnement

Ce ratio indique la proportion dans laquelle les revenus de fonctionnement proviennent des autres revenus relatifs aux activités de la municipalité.

5.4 Autres ratios

5.4.1 Ratios par unité d'évaluation

Les ratios par unité d'évaluation permettent de ramener les revenus de taxes, les charges nettes, l'endettement total net à long terme et la RFU sur la base d'une unité d'évaluation. Les ratios sont les suivants :

- charges nettes par unité d'évaluation ;
- taxes par unité d'évaluation imposable ;
- endettement total net à long terme par unité d'évaluation ;
- RFU par unité d'évaluation imposable et compensable¹⁷.

5.4.2 Ratios par rapport à l'évaluation uniformisée des immeubles imposables

Les ratios suivants indiquent à quelle proportion de l'évaluation uniformisée des immeubles imposables correspond chacune des catégories d'immeubles. Les valeurs utilisées sont uniformisées à l'aide du facteur comparatif, pour les ramener sur une base comparable d'une municipalité à l'autre, car elles proviennent de rôles d'évaluation différents.

- évaluation imposable uniformisée résidentielle / Évaluation uniformisée des immeubles imposables ;
- évaluation imposable uniformisée industrielle et commerciale / Évaluation uniformisée des immeubles imposables ;

¹⁷ Les unités d'évaluation imposables comprennent les immeubles résidentiels, industriels, commerciaux, agricoles et non exploités. Les unités d'évaluations compensables incluent notamment les immeubles des gouvernements fédéral et provincial, des réseaux de la santé et des services sociaux, les cégeps et universités, les écoles primaires et les autres immeubles scolaires.

- évaluation imposable uniformisée agricole / Évaluation uniformisée des immeubles imposables ;
- évaluation imposable uniformisée autre / Évaluation uniformisée des immeubles imposables.

5.4.3 Évaluation moyenne uniformisée des résidences d'un logement (incluant condominiums)

Cette donnée représente la valeur moyenne uniformisée des résidences unifamiliales d'une municipalité, incluant les condominiums.

5.4.4 Évaluation moyenne uniformisée par logement

Cette donnée représente la valeur moyenne uniformisée de tous les logements d'une municipalité tels que les résidences unifamiliales, les condominiums et les logements faisant partie d'immeubles à logements.

5.4.5 T.G.T. uniformisé

Le taux global de taxation (T.G.T.) uniformisé est le taux théorique qu'il serait nécessaire d'imposer si les revenus de taxes municipales provenaient uniquement d'une taxe générale calculée sur la valeur foncière uniformisée des immeubles imposables. Il tient compte de l'étalement¹⁸ de la variation de valeur des unités admissibles découlant de l'entrée en vigueur du rôle. Il permet de quantifier l'effort fiscal des contribuables. De plus, il permet aux municipalités de se comparer entre elles.

5.4.6 Charge fiscale moyenne des résidences d'un logement (incluant condominiums)

La charge fiscale moyenne des résidences d'un logement (incluant condominiums) permet d'évaluer le fardeau fiscal global moyen d'une résidence unifamiliale moyenne (incluant les condominiums). En effet, elle met en relation la valeur moyenne des résidences d'un logement (incluant condominiums) et le T.G.T. Son calcul est différent du compte de taxes calculé par les municipalités.

5.4.7 Charge fiscale moyenne des logements

La charge fiscale moyenne des logements permet d'évaluer le fardeau fiscal global moyen des logements. En effet, elle met en relation la valeur moyenne par logement et le T.G.T.. Son calcul est différent du compte de taxes calculé par les municipalités.

¹⁸ Articles 253.27 à 253.35 de la Loi sur la fiscalité municipale. (LRLQ, chapitre F-2.1)

6. Données évolutives

6.1 Évolution des ratios

L'évolution du portrait global des municipalités du Québec est présentée dans les tableaux 1 à 5. Ces tableaux regroupent les ratios de la section « Détail des comparaisons avec différents groupes » du profil financier pour le regroupement « Tout le Québec » en fonction des caractéristiques de l'état des finances qu'ils contribuent à évaluer.

Les années auxquelles réfèrent ces tableaux sont celles des documents d'où proviennent les données. Les résultats antérieurs ne sont pas toujours disponibles en raison des changements effectués au cours des années dans le profil financier.

Tableau 1 : Évolution des indicateurs de durabilité - Tout le Québec

Indicateurs de durabilité	2011	2012	2013	2014	2015
Charges nettes par 100 \$ de RFU	2,11 \$	2,03 \$	2,01 \$	1,86 \$	1,86 \$
Excédent (déficit) de fonctionnement accumulé / Revenus de fonctionnement	-	13,12 %	12,85 %	13,92 %	14,92 %
Endettement total net à long terme par 100 \$ de RFU	2,39 \$	2,25 \$	2,19 \$	2,10 \$	2,06 \$
Dette à long terme / Actifs	-	-	-	-	37,92 %

Tableau 2 : Évolution des indicateurs de flexibilité - Tout le Québec

Indicateurs de flexibilité	2011	2012	2013	2014	2015
Valeur comptable nette / Coût des immobilisations	63,18 %	62,64 %	62,06 %	61,68 %	61,30 %
Acquisition d'immobilisations / Coût des immobilisations	-	-	-	-	5,60 %
Service de la dette / (Charges nettes sans amortissement + remboursement de la dette à long terme + variation du fonds d'amortissement) ¹⁹	-	-	19,18 %	20,56 %	18,51 %

Tableau 3 : Évolution des indicateurs de vulnérabilité - Tout le Québec

Indicateurs de vulnérabilité	2011	2012	2013	2014	2015
Taxes de fonctionnement / Revenus de fonctionnement	-	61,52 %	61,38 %	63,89 %	65,17 %
Taxes de fonctionnement sur la valeur foncière / Revenus de fonctionnement	-	-	-	-	56,04 %

¹⁹ Le calcul du service de la dette de 2015 exclut le remboursement de la dette à la suite des refinancements des emprunts en cours d'exercice lorsque ceux-ci ont fait l'objet de mouvements de trésorerie réels.

Indicateurs de vulnérabilité (suite)	2011	2012	2013	2014	2015
Taxes de fonctionnement sur une autre base / Revenus de fonctionnement	-	-	-	-	9,13 %
Compensations tenant lieu de taxes / Revenus de fonctionnement	-	4,33 %	4,11 %	4,33 %	4,11 %
Transferts de fonctionnement / Revenus de fonctionnement	-	8,79 %	9,52 %	6,92 %	6,66 %
Autres revenus de fonctionnement / Revenus de fonctionnement	-	-	-	-	24,07 %

Tableau 4 : Évolution des autres indicateurs provenant du rapport financier - Tout le Québec

Autres indicateurs	2011	2012	2013	2014	2015
Charges nettes par unité d'évaluation	-	5 027 \$	5 260 \$	5 091 \$	5 247 \$
Taxes par unité d'évaluation imposable	-	3 445 \$	3 543 \$	3 629 \$	3 722 \$
Endettement total net à long terme par unité d'évaluation	-	5 579 \$	5 734 \$	5 757 \$	5 800 \$

Tableau 5 : Évolution des autres indicateurs provenant du sommaire du rôle d'évaluation foncière et des prévisions budgétaires - Tout le Québec

Autres indicateurs	2012	2013	2014	2015	2016
Évaluation imposable uniformisée résidentielle ²⁰ / Évaluation uniformisée des immeubles imposables	75,86 %	78,55 %	78,88 %	78,85 %	78,68 %
Évaluation imposable uniformisée industrielle et commerciale / Évaluation uniformisée des immeubles imposables	16,46 %	15,94 %	15,64 %	15,66 %	15,57 %
Évaluation imposable uniformisée agricole / Évaluation uniformisée des immeubles imposables	3,22 %	3,17 %	3,14 %	3,19 %	3,37 %
Évaluation imposable uniformisée autre / Évaluation uniformisée des immeubles imposables	-	2,34 %	2,35 %	2,30 %	2,38 %
Évaluation moyenne uniformisée des résidences d'un logement (incluant condominiums)	-	241 274 \$	252 527 \$	259 174 \$	262 825 \$
Évaluation moyenne uniformisée par logement	166 963 \$	176 787 \$	186 245 \$	191 604 \$	194 922 \$

²⁰ À partir de 2013, l'évaluation imposable uniformisée résidentielle considérée inclut les chalets et maisons de villégiature.

Autres indicateurs	2012	2013	2014	2015	2016
RFU par unité d'évaluation imposable et compensable	-	271 970 \$	284 618 \$	293 333 \$	298 286 \$
T.G.T. uniformisé	1,0974 \$	1,0493 \$	1,0482 \$	1,0299 \$	1,0173 \$
Charge fiscale moyenne des résidences d'un logement (incluant condominiums)	-	2 552 \$	2 599 \$	2 659 \$	2 699 \$
Charge fiscale moyenne des logements	-	1 869 \$	1 915 \$	1 965 \$	2 001 \$

6.2 Évolution des médianes

Les médianes utilisées aux fins du calcul des indices, pour les années 2012 à 2016, sont présentées dans les tableaux suivants.

Tableau 6 : RFU par unité d'évaluation imposable et compensable – Évolution de la médiane selon les classes de population (en \$)

Classe de population	2012	2013	2014	2015	2016
0 à 1 999 habitants	-	109 560	114 851	120 206	121 815
2 000 à 9 999 habitants	-	168 287	176 381	183 093	189 520
10 000 à 24 999 habitants	-	234 191	242 424	253 971	253 215
25 000 à 99 999 habitants	-	272 973	282 493	297 513	297 256
100 000 habitants et plus	-	302 189	316 753	330 077	334 481

Note : Cet indice n'était pas calculé par le MAMOT avant 2013.

Tableau 7 : RFU par unité d'évaluation imposable et compensable – Évolution de la médiane du Québec pour les données regroupées par MRC (en \$)

2012	2013	2014	2015	2016
-	160 881	170 768	181 134	180 527

Note : Cet indice n'était pas calculé par le MAMOT avant 2013.

Tableau 8 : T.G.T. uniformisé par 100 \$ d'évaluation – Évolution de la médiane selon les classes de population (en \$)

Classe de population	2012	2013	2014	2015	2016
0 à 1 999 habitants	1,1339	1,1207	1,0832	1,0819	1,0779
2 000 à 9 999 habitants	1,0952	1,0633	1,0548	1,0259	1,0365
10 000 à 24 999 habitants	1,1345	1,1033	1,0761	1,0965	1,0848
25 000 à 99 999 habitants	1,1036	1,0789	1,0537	1,0554	1,0582
100 000 habitants et plus	1,2074	1,1705	1,1260	1,1369	1,1588

Tableau 9 : Charges prévisionnelles nettes par 100 \$ de RFU – Évolution de la médiane selon les classes de population (en \$)

Classe de population	2012	2013	2014	2015	2016
0 à 1 999 habitants	1,5686	1,5601	1,4608	1,4404	1,4386
2 000 à 9 999 habitants	1,3740	1,3504	1,3010	1,3032	1,3046
10 000 à 24 999 habitants	1,5510	1,5547	1,4518	1,4401	1,4382
25 000 à 99 999 habitants	1,6419	1,5790	1,5553	1,5698	1,5451
100 000 habitants et plus	1,9229	1,8765	1,7865	1,7532	1,7304

Annexes

Annexe 1 : Liste des municipalités absentes au rapport financier 2015 en date du 25 octobre 2016

Municipalités n'ayant pas transmis leur RF 2015 au Ministère à la date de la préparation du profil financier :

Code géographique	Nom	MRC	Région administrative	Population 2015
04015	Mont-Saint-Pierre	La Haute-Gaspésie	Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	180
04030	La Martre	La Haute-Gaspésie	Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	240
08005	Les Méchins	La Matanie	Bas-Saint-Laurent	1 076
09005	La Rédemption	La Mitis	Bas-Saint-Laurent	511
10070	Saint-Fabien	Rimouski-Neigette	Bas-Saint-Laurent	1 901
18020	Sainte-Lucie-de-Beauregard	Montmagny	Chaudière-Appalaches	293
18035	Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud	Montmagny	Chaudière-Appalaches	330
21015	Saint-Louis-de-Gonzague-du-Cap-Tourmente	La Côte-de-Beaupré	Capitale-Nationale	2
23015	Notre-Dame-des-Anges	Hors MRC	Capitale-Nationale	400
33080	Saint-Édouard-de-Lotbinière	Lotbinière	Chaudière-Appalaches	1 252
39005	Saints-Martyrs-Canadiens	Arthabaska	Centre-du-Québec	258
41075	Hampden	Le Haut-Saint-François	Estrie	203
51065	Saint-Alexis-des-Monts	Maskinongé	Mauricie	3 022
52055	Saint-Barthélemy	D'Au-tray	Lanaudière	1 942
57068	Saint-Denis-sur-Richelieu	La Vallée-du-Richelieu	Montérégie	2 311
66092	L'Île-Dorval	Hors MRC	Montréal	6
69025	Howick	Le Haut-Saint-Laurent	Montérégie	649
69030	Très-Saint-Sacrement	Le Haut-Saint-Laurent	Montérégie	1 191

Code géographique	Nom	MRC	Région administrative	Population 2015
69055	Huntingdon	Le Haut-Saint-Laurent	Montérégie	2 442
71015	Saint-Télesphore	Vaudreuil-Soulanges	Montérégie	763
84015	Clarendon	Pontiac	Outaouais	1 176
84020	Portage-du-Fort	Pontiac	Outaouais	266
84030	Campbell's Bay	Pontiac	Outaouais	763
84040	Litchfield	Pontiac	Outaouais	450
84045	Thorne	Pontiac	Outaouais	284
84050	Alleyne-et-Cawood	Pontiac	Outaouais	212
84065	Mansfield-et-Pontefract	Pontiac	Outaouais	2 283
84070	Waltham	Pontiac	Outaouais	372
84090	Chichester	Pontiac	Outaouais	360
84095	Sheenboro	Pontiac	Outaouais	120
85025	Ville-Marie	Témiscamingue	Abitibi-Témiscamingue	2 607
85100	Nédélec	Témiscamingue	Abitibi-Témiscamingue	372
88065	Saint-Dominique-du-Rosaire	Abitibi	Abitibi-Témiscamingue	456
95025	Les Escoumins	La Haute-Côte-Nord	Côte-Nord	1 978
96005	Baie-Trinité	Manicouagan	Côte-Nord	470
Total	35 municipalités			31 141

Annexe 2 : Liste des municipalités absentes aux prévisions budgétaires 2016 en date du 25 octobre 2016

Municipalités n'ayant pas transmis leurs PB 2016 au Ministère à la date de la préparation du profil financier :

Code géographique	Nom	MRC	Région administrative	Population 2016
04015	Mont-Saint-Pierre	La Haute-Gaspésie	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	176
04030	La Martre	La Haute-Gaspésie	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	241
09055	Saint-Octave-de-Métis	La Mitis	Bas-Saint-Laurent	531
10070	Saint-Fabien	Rimouski-Neigette	Bas-Saint-Laurent	1 909
18020	Sainte-Lucie-de-Beauregard	Montmagny	Chaudière-Appalaches	291
21015	Saint-Louis-de-Gonzague-du-Cap-Tourmente	La Côte-de-Beaupré	Capitale-Nationale	2
23015	Notre-Dame-des-Anges	Hors MRC	Capitale-Nationale	326
38005	Saint-Sylvère	Bécancour	Centre-du-Québec	839
39150	Sainte-Anne-du-Sault	Arthabaska	Centre-du-Québec	1 247
39155	Daveluyville	Arthabaska	Centre-du-Québec	946
40043	Asbestos	Les Sources	Etrie	6 842
41080	Scotstown	Le Haut-Saint-François	Etrie	518
57068	Saint-Denis-sur-Richelieu	La Vallée-du-Richelieu	Montréal	2 279
66092	L'Île-Dorval	Hors MRC	Montréal	5
69055	Huntingdon	Le Haut-Saint-Laurent	Montréal	2 408
69075	Dundee	Le Haut-Saint-Laurent	Montréal	410
71015	Saint-Télesphore	Vaudreuil-Soulanges	Montréal	761
79022	Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles	Antoine-Labelle	Laurentides	815

Code géographique	Nom	MRC	Région administrative	Population 2016
84050	Alleyn-et-Cawood	Pontiac	Outaouais	201
84065	Mansfield-et-Pontefract	Pontiac	Outaouais	2 248
85100	Nédélec	Témiscamingue	Abitibi-Témiscamingue	376
87015	Roquemaure	Abitibi-Ouest	Abitibi-Témiscamingue	431
92005	Saint-Augustin	Maria-Chapdelaine	Saguenay--Lac-Saint-Jean	380
Total	23 municipalités			24 182



**Affaires municipales
et Occupation
du territoire**

Québec 